

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE - INFÉRIEURE

Siège social : 2. RUE SCRIBE, NANTES

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative, de la Confédération Générale des Vignerons
des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier, des Planteurs de Tabac
de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :

6.015	pour le Syndicat Central.
265.10	pour la Coopérative.
235.34	pour la Société Mutuelle.
147.15	pour la Confédération des Vignerons.
270.81	pour le Syndicat de Défense.

Un Brin de Causette...



Tout allant pour le mieux, dans le meilleur des mondes : les rivières sont rentrées dans leur lit, les gosses ont regagné l'école et les parlementaires ont rouvert leur session — la « der des der », avant de tirer à la courte paille, pour savoir qui sera mangé.

Ren que d'y penser ils en attrapent la chair de poule. C'est le moment, ou jamais, de faire du zèle et de montrer main blanche. Dans son discours à la Chambre, le doyen du comice a conclu :

« Il faut que l'électeur puisse aborder dans le calme une consultation dont il dépendra — pendant cette année même et les suivantes, dont nous percevons avec angoisse les dangers — le sort du Pays. Ce calme, vous pouvez et vous devez le lui donner. Il faut qu'il nous sente conscients des dangers qui le menacent. Il faut qu'il (l'électeur) sente que c'est à lui et à lui seul que nous songeons. Alors tout ira bien... »

« Nous voilà ! C'est point affreux, mais fallait y penser. Heureusement que c'est à nous seuls qui songent à ce moment — ça les prend tout les quatre ans.

Au Sénat, le doyen d'âge (né en 1846) s'est montré optimiste, rapport à la crise financière : « Après une succession d'années de prodigalités, l'Etat, en 1935, doit payer chaque année 16 milliards comme arrérages de la dette publique, 12 milliards de rentes viagères, avec des recettes de 40 milliards. C'est là un danger pour l'équilibre monétaire... Heureusement, grâce aux décrets-lois, l'équilibre budgétaire est en voie de rétablissement ; il doit se poursuivre jusqu'à ce qu'il soit une réalité !... »

Alors, tant que c'est point une réalité, c'est encore qu'un rêve — c'est là de l'équilibre. Dampis le temps qu'on l'a perdu, faut-y qu'on aye le cœur ben en place !

Et ces pauvres décrets-lois, qui sont point en or, ont point le don de plaire à tout l'monde. A preuve c'est p'tite histoire : Les employés des tramways de Lille-Roubaix-Tourcoing se sont mis en grève, rapport à un prélèvement sur leurs salaires (décret-loi du 31 décembre 1935). Des milliers d'usagers et de travailleurs souffrent de l'arrêt des trams. Les parlementaires du Nord ont fait cent démarches, à Paris, pour demander une solution favorable aux intérêts du personnel en grève. Parait qu'à Marseille les employés de tramways avaient eu gain de cause. Les Ministres sont ben embarrassés : On y voit reporter la « dérogation » à ceusses de Marseille et tout le monde se sent mécontent. Ou y donneront raison à ceusses de Lille, chacun en demandera autant et les fameux décrets d'économies s'en iront dans la Seine.

Qui c'est qu'ira les repêcher ?

maître jeannot

P.-S. — Ben reçu lettre sur familles nombreuses ; on en parlera samedi prochain.

L'Eau... Calamité agricole !

Les Inondations

Un désastre général. — Quelles sont les causes ?
Perturbations atmosphériques et déboisement
Les inondations célèbres. — Des crues tragiques

Cette année, c'est un cataclysme à peu près général qui s'est abattu sur la France. Jusque-là, chaque hiver, à peu près à la même époque, une région subissait l'inondation dans des conditions plus ou moins sérieuses, mais le mal était localisé ; cette fois, l'eau cause ses ravages aux quatre points cardinaux et il est des contrées où il s'agit d'un véritable désastre. Souhaitons que le fleau s'arrête bientôt, mais n'espérons pas trop que nous y trouvions la leçon nécessaire.

Quand, au lendemain de pareilles catastrophes, on s'ingénie à en rechercher les causes on est vite d'accord pour dénoncer, à côté des perturbations naturelles, la principale : le déboisement. On jure solennellement, alors, qu'on mettra, désormais, tout en œuvre afin d'en entraver les redoutables effets ; puis, le temps passe ; le péril conjuré, on parle d'autre chose et mercantils et inconscients continuent d'associer leurs efforts pour saccager la forêt et dénuder la montagne sans s'inquiéter ou sans se rendre compte qu'on présume rendre compte qu'on ne le fait ; il est établi par toutes les autorités, affirmé par l'évidence, vérifié par l'expérience constante : là où l'arbre disparaît, l'eau survient. M. Henry, sous-directeur de l'Ecole nationale des Eaux et Forêts, a démontré par des chiffres impressionnants, quelle est la puissance absorbante de la végétation ; il a calculé qu'en douze jours, des feuilles de hêtre desséchées sur le sol retiennent 441 % de leur poids d'eau ; des aiguilles d'épicéa répandues sur une épaisseur de deux millimètres suffisent pour absorber momentanément sur un hectare d'étendue, 105.825 kilogrammes d'eau, c'est-à-dire une hauteur de pluie de dix millimètres. Comme de son côté, l'épave des massifs d'épicéas retient et évapore la moitié environ de l'eau pluviale, on aboutit à cette constatation qu'il faut une hauteur de quinze millimètres de pluie pour que le sol commence à s'humecter sous la couverture.

Abattez les arbres, supprimez la végétation, l'eau n'étant plus retenue par aucun obstacle filtre dans la terre ou ruisselle en surface et s'en va grossir la rigole, le fossé, l'affluent, puis le fleuve voisin, ouvrant la porte à l'inondation future. Si ce débordement a lieu sur la pente d'une montagne, c'est la voie libre, pour la fonte des neiges que nul obstacle n'arrêtera plus. Comme la fureur du déboisement sévit partout depuis trente ans et comme, d'autre part, on n'a pu entreprendre que des travaux sommaires de défense contre l'eau, on voit que le péril ne peut que croître en gravité et en étendue.

Cela ne veut pas dire, bien entendu, que l'inondation ne date que d'hier et qu'elle n'a pas d'autres causes. Il faut tenir compte des éternels désordres de la température, des hivers trop pluvieux, des chutes de neige trop rapides ; autant de motifs de crues assez importants.

Une mare semblable devrait être nettoyée tous les ans. Certaines personnes conseillent d'en tapisser le fond d'une couche de gros gravier. Le charbon de bois pilé convient parfaitement pour l'épuration et on considère que 10 kilos. de charbon peuvent purifier 200 hectolitres d'eau corrompue.

On considère souvent que cer-

tains qu'il ne convienne pas pourtant d'y ajouter de nouveaux. La plus ancienne dont l'histoire ait gardé la trace est celle de 583 qui ravagea Paris. La Seine fut, d'ailleurs, de tous les fleuves celui dont les débordements furent les plus remarquables ; en 1206, ses eaux atteignirent le deuxième étage des maisons de la Cité. En 1280, tous les ponts qui étaient en bois à l'époque furent emportés ; reconstruits aussitôt, ils furent entraînés de nouveau par l'inondation seize ans plus tard. C'est de ce temps que datent les premiers travaux de défense contre le flot : en effet, Philippe le Bel, préoccupé du danger que courait la capitale, fit construire le long de la Seine un mur formant terrasse depuis le couvent des Grands Augustins jusqu'à la tour de Nesle ; plus tard, il en fit un quai qui existe toujours et qui est, ainsi, le plus ancien de Paris.

Sous la Révolution, on détruisit dans le quartier de la place Maubert un pilier surmonté de la Vierge qui portait cette inscription :

Mil quatre cent quatre-vingt-sept, le 1er mai, le sieur de la Vierge fut jeté à son aise.

Battant le siège du pilier.

Au siècle plus tard, on s'efforça de surélever le sol de Paris dans la vallée de la Seine ; cela n'empêcha pas qu'entre 1649 et 1658, l'eau baigna les ponts et les maisons qui les recouvraient, et couvrit la moitié de la capitale ; cette dernière année, l'inondation qui causa un grand nombre de morts prit le caractère d'une grande catastrophe.

Au XVII^e siècle, Mansart ému des conséquences de crues récentes établit un vaste projet de travaux destinés à la défense du pays contre les inondations ; malheureusement, Louis XIV en trouva la réalisation trop coûteuse et les choses restèrent en l'état. La conséquence fut que, à des périodes plus ou moins rapprochées, les fleuves répétaient leurs débordements. On se souvient de l'effroyable crue qui couvrit Paris en 1910. Le Rhône, la Loire, la Garonne ne provoquèrent pas moins d'inondations. Citer les principales nous entraînerait trop loin ; celles des vingt dernières années, dont quelques-unes furent désastreuses sont présentes à toutes les mémoires.

La France n'a pas, bien entendu, le monopole de telles catastrophes. Si, en effet, il est des inondations bienfaisantes comme celles du Nil qui féconde les plaines d'Egypte, il en est d'autres qui dévastent littéralement les régions avoisinantes. En 1867, le débordement du Bengale causa la famine dans l'Inde ; en 1876, le fleuve Jaune fit périr en Chine deux millions d'hommes et mit deux ans pour rentrer dans son lit ; l'Amazonie couvrit près de deux cents kilomètres, entraînant dans son courant des centaines de mille d'arbres déracinés. Nous n'en sommes pas encore là, mais notre misère nous suffit.

Georges ROCHER.

Pour rendre potable l'Eau d'une mare

La plupart des mares sont alimentées par les eaux de ruissellement ou les eaux provenant des toits de la ferme. Boueuses, souillées par le purin, par les excréments des animaux de ferme et de basse-cour, elles constituent souvent des foyers d'infection en propageant certaines maladies microbiennes.

Une mare semblable devrait être nettoyée tous les ans. Certaines personnes conseillent d'en tapisser le fond d'une couche de gros gravier. Le charbon de bois pilé convient parfaitement pour l'épuration et on considère que 10 kilos. de charbon peuvent purifier 200 hectolitres d'eau corrompue.

On considère souvent que cer-

L'effet des Inondations sur nos terres et cultures

A l'heure où nous écrivons ces lignes, la Loire, notre grand fleuve, est en légère décrue, les rivières, débordantes et boueuses, ont tendance à faire de même et les prévisions météorologiques autorisent un peu d'optimisme. Il n'est que temps ; nous avons eu assez d'eau !

Quelle sera l'importance des dégâts matériels causés aux immeubles et aux cultures, par ces inondations ? Nul ne peut l'évaluer pour encore et nous ne savons comment seront indemnisés les sinistrés... Du point de vue agricole, voyons comment se comporteront nos sols après un séjour plus ou moins prolongé sous les eaux limoneuses.

La couche de limon, déposée à la surface après le retrait des eaux, exercera-t-elle une influence favorable sur les cultures ? Nos rivières, débordantes de limon, ont-elles d'abondantes récoltes — si nous avons une longue période de beau temps ? Verrons-nous nos arbres reprendre vigueur, nos prairies donner deux coupes fructueuses et rester assez vertes pour que nous puissions y mettre nos bêtes au pâturage ? Nous le souhaitons, sans trop y croire.

Les eaux d'inondation nuisent, en effet, de façons bien diverses ; elles peuvent agir, à la fois, en bien et en mal, sur les terres et cultures :

Lorsqu'elles agissent par RAVINEMENT, elle arrachent toutes les récoltes, ainsi que la couche superficielle du sol arable. Les champs entourés de haies épineuses sont moins sujets à ce genre de déprédation. Pour remédier aux conséquences, de ce ravinement, il faudra opérer des labours profonds et les faire suivre de façons superficielles répétées, pour diviser et aérer le sous-sol compact. On y apportera des fumures, ou de bonnes terres, qui réensemenceront le sol en ferments. Pour y ramener la fertilité, on y sèmera des légumineuses (trèfles bisannuels, luzernes) ou une prairie temporaire. A celle-ci on substituera une sole estivale de maïs, de trèfles, vesces et navets fourragers, en attendant les tubercules, racines ou une avoine de printemps.

Lorsque les eaux agissent par RECROUEMENT, elles déposent une couche de sable ou

gravier, que l'on peut enlever à l'aide d'une pelle à cheval, à moins que l'on opère un labour profond pour mélanger ces éléments au sol et en modifier ainsi la constitution. Si la couche sablonneuse est trop épaisse, on opérera comme pour les terres ravonnées, en visant leur enrichissement progressif en humus, par l'introduction de légumineuses. La fétuque ovine, les trèfles, la vesce velue, les pois fourragers, le moha de Hongrie donneront rapidement une récolte de fourrage, nécessaire à l'approvisionnement du bétail, dont l'inondation aura perdu les autres réserves.

Les eaux d'inondation peuvent aussi agir par LIMONAGE. Elles déposent en ce cas d'épaisses couches de limon infertile, qui se masse au soleil, durcit, se fendra en blocs, et sera difficilement profond, mélanger ce limon au sol et lui donner les ferments indispensables. Ces terres, ainsi régénérées, donneront plusieurs récoltes luxuriantes. Mais les blés pouvant y verser, il vaudra mieux les hiverner en raves, vesces ou seigle fourrage. Il sera nécessaire d'apporter à ces limons, trop argileux, une bonne dose de fumier un peu paillieux, qui augmentera l'action de l'air, de la lumière et introduira une flore plus riche en ferments dénitrateurs. Un ameublissement soigneux favorisera l'effet des pluies d'automne et l'action désagrégeante des fortes gelées d'hiver.

Parfois, les eaux causent l'ENVASEMENT. Dans les prairies envasées, quand l'herbe est grande, les foins limoneux peuvent être dangereux pour le bétail. La coupe y est pénible et les faucheuses s'y encrassent vite. Il faut essayer de prendre l'herbe assez haut, en sens contraire du courant qui l'a couchée. Même utilisées comme litière, les foins boueux maculent la peau des animaux ; la croissance et l'engraissement s'en trouvent retardés.

Enfin, les eaux d'inondations peuvent agir par NOYADE lorsqu'elles séjournent longtemps sur un terrain filtrant. Le terrain est lavé, épuisé physiquement pour plusieurs années. Le sol massé devra être labouré, à profondeurs progressives, et émiétié, pour retrouver son état primitif d'ameublissement. On pourra y semer un gazon, à base de brème inerme et de trèfle sauvage.

Le séjour trop prolongé des eaux étant nuisible aux cultures, il faudra creuser des fossés et saignées, pour faciliter leur écoulement et éviter l'asphyxie des plantes par les dépôts limoneux, qui les étouffent en obstruant leurs organes respiratoires.

Souhaitons que ces récentes inondations, qui viennent d'affliger un bon nombre de cultivateurs, maraîchers et petits propriétaires de notre région, n'aient pas de funestes répercussions sur l'économie du pays et ne plongent dans la misère d'honnêtes et laborieux travailleurs.

R. FAIVRE.

La Servitude d'écoulement des eaux

Les prescriptions légales concernant le régime des eaux contiennent un certain nombre de dispositions portant atteinte au libre usage des fonds de terre. Une de ces restrictions est contenue dans l'article 640 du code civil qui édicte que les fonds inférieurs sont assujettis envers ceux qui sont plus élevés à recevoir les eaux qui en découlent naturellement sans que la main de l'homme y ait contribué.

La servitude d'écoulement des eaux provenant des fonds supérieurs est générale ; elle s'applique à tous les fonds et existe en faveur de tous, quelle que soit leur nature comme par exemple des maisons, jardins, champs, cours, enclos, etc., indifféremment s'ils dépendent de la propriété privée ou du domaine public. Elle s'applique également aux voies publiques sauf pour ces dernières l'application des règlements de voirie. Même si les deux fonds sont séparés par la voie publique le fonds inférieur doit recevoir les eaux découlant du fonds supérieur, pourvu que la voie soit à la fois fonds inférieur vis-à-vis du terrain le plus élevé et fonds supérieur vis-à-vis de l'autre propriété.

La servitude d'écoulement des eaux s'applique à toutes eaux dont l'écoulement est le résultat naturel de la configuration des lieux, notamment aux eaux pluviales tombant sur les fonds supérieurs ou y découlant naturellement de fonds supérieurs, aux eaux provenant de la fonte des neiges ou glaces, à celles qui découlent des fonds par infiltration, aux eaux des marais et étangs qui débordent par l'effet des pluies et aux eaux de sources nées naturellement sur le fonds supérieur.

En dehors de l'écoulement des eaux le propriétaire inférieur doit également souffrir celui des matériaux qu'elle entraîne, telle que terre, sable ou gravier, mais il profitera aussi de la terre fertile qui lui est amenée par les eaux. Le propriétaire supérieur a cependant le droit de reprendre les objets à lui enlevés par les eaux en tant qu'on peut les reconnaître, mais ne peut pas être obligé de le faire.

Le propriétaire du fonds inférieur n'est pas tenu, au contraire, de recevoir les eaux qui ont été amenées ou recueillies sur le fonds supérieur par le fait de l'homme telles que :

a) les eaux provenant de l'égout des toits. Il faut que celles-ci tom-

Le Ravitaillement en Essence des Moteurs agricoles

Nos lecteurs ont pu voir que nous sommes intervenus pour tâcher d'obtenir le bénéfice de l'exonération de l'essence pour les moteurs agricoles : Ceux-ci n'ont aucune raison de payer la taxe de remplacement de la taxe de circulation, puisqu'ils n'utilisent pas la route.

Lors de la discussion budgétaire à la Chambre, M. Perrot et M. Polmann sont intervenus d'une façon très énergique et opportune.

Au Sénat, ce fut M. Patizel qui demanda le maintien de l'exonération parce que la taxe de 50 francs par hectolitre d'essence est un impôt nouveau institué en remplacement de la taxe de circulation.

Dans sa réponse, M. Cathala à la Chambre, s'abrita derrière les décisions de M. le Ministre des Finances, lequel déclara à M. Patizel au Sénat qu'il allait « mettre à la disposition » de l'Agriculture, en quantité nécessaire, l'essence poids lourd qui coûte 40 francs de moins que l'essence ordinaire. Vous savez, ajoute le ministre, que l'essence poids lourd à l'heure présente peut être utilisée par tous les moteurs. Je pense donc donner satisfaction aux agriculteurs.

Que pensent les agriculteurs de cette réponse, qui est déjà celle faite par M. le Ministre de l'Agriculture ?

bent sur le fonds du propriétaire du bâtiment ou sur la voie publique ;
b) les eaux ménagères ou industrielles ;
c) les eaux de puits, fontaines ou réservoirs ;
d) les eaux qui proviennent du débordement des fleuves, rivières ou torrents.

A ce sujet il faut remarquer que chaque propriétaire a le droit de construire des digues ou autres ouvrages pour se garantir de ces inondations, lors même qu'il aggraverait par là les dommages qu'elles peuvent causer aux propriétaires voisins. Il appartient à ces derniers à leur tour à protéger également leurs propriétés par de semblables travaux de défense. Toutefois, les plantations, digues ou autres travaux protecteurs ne doivent jamais anticiper sur le lit naturel du cours d'eau.

Le propriétaire inférieur n'a en principe pas droit à une indemnité pour les dommages causés sur son fonds par l'influence de l'eau ou d'autres matériaux. Seulement dans les cas exceptionnels énumérés dans l'article 644 c. c., nous expliquerons ci-dessous, il peut demander une indemnité.

Pour assurer l'écoulement des eaux le législateur a imposé au propriétaire inférieur l'obligation de ne mettre aucun obstacle au cours naturel des eaux découlant du fonds supérieur. Notamment il doit s'abstenir d'ériger des digues ou autres ouvrages qui pourraient refouler les eaux ou les détourner sur les terrains des voisins. Cette disposition est d'une certaine importance lorsque le propriétaire inférieur veut closturer son fonds. Il faut qu'il pratique alors dans la clôture les ouvertures nécessaires ou qu'il fasse d'autres aménagements pour permettre l'écoulement des eaux. Si l'écoulement des eaux est barré par des ouvrages établis par le propriétaire inférieur, le propriétaire supérieur peut en demander la suppression, sans qu'il soit nécessaire qu'il éprouve un préjudice actuel ; il suffit d'un préjudice éventuel. Le propriétaire inférieur a cependant le droit de faire des ouvrages de nature à faciliter l'écoulement ou à le rendre moins dommageable, à condition toutefois que ces ouvrages ne portent pas préjudice au fonds supérieur.

En plus, il est tenu de faire disparaître les obstacles qui se produisent même naturellement, sur son fonds lorsque ces obstacles sont la conséquence d'un fait qui lui est imputable. En conséquence il est obligé de creuser un fossé, un ravin ou même le lit d'un cours d'eau lorsque, par son fait, la vase entrave le cours d'eau.

Si, au contraire, les obstacles qui rendent impossible l'écoulement des eaux provenant du fonds supérieur s'y sont formés naturellement et sans sa participation, le propriétaire du fonds inférieur n'est pas tenu de faire disparaître ces obstacles. Ainsi lorsque l'envasement est naturel ou fortuit, le curage n'est point à la charge du propriétaire inférieur ; celui-ci est obligé seulement de livrer un passage à travers son fonds pour que le propriétaire du fonds supérieur puisse opérer le curage lui-même.

Pour protéger le propriétaire du fonds inférieur le législateur a enfin ordonné que le propriétaire supérieur ne peut rien faire qui aggrave la servitude du fonds inférieur. Il lui est surtout interdit de rendre l'écoulement plus rapide en créant, par exemple, une pente plus raide ou de l'augmenter en lui amenant de plus grandes quantités d'eau. Il doit également s'abstenir de corrompre les eaux en y ajoutant des matières nuisibles.

Par contre, il est autorisé de faire les travaux nécessaires à l'exploitation de son fonds, en creusant, par exemple, des rigoles ou fossés, notamment si ceux-ci doivent servir

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 13 Janvier 1936

ANIMAUX	Anciens	Vendus	COURS OFFICIELS				PRIX APPROXIMATIFS			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	4.045	4.480	6 00	5 10	4 00	6 70	3 60	2 80	2 00	4 15
Vaches.....	2.304	2.150	5 80	4 70	3 70	7 30	3 48	2 58	1 85	4 67
Taureaux.....	590	575	4 50	4 10	3 60	4 90	2 70	2 25	1 80	3 03
Veaux.....	1.797	1.700	9 50	7 70	6 80	10 50	5 70	4 38	3 75	6 30
Moutons.....	11.002	10.800	13 90	10 10	8 20	15 70	6 95	4 75	3 60	7 85
Porcs.....	1.808	1.808	6 28	5 86	4 28	6 72	4 40	4 10	3 00	4 70

Du Jeudi 16 Janvier 1936

ANIMAUX	Anciens	Vendus	COURS OFFICIELS				PRIX APPROXIMATIFS			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	1.464	1.380	5 90	5 00	3 90	6 60	3 55	2 75	1 95	4 10
Vaches.....	976	895	5 70	4 60	3 60	7 20	3 42	2 53	1 80	4 60
Taureaux.....	350	340	4 40	4 00	3 50	4 80	2 65	2 20	1 75	2 97
Veaux.....	1.389	1.295	9 80	8 00	7 10	10 80	5 88	4 55	3 90	6 48
Moutons.....	7.698	7.500	13 90	10 10	8 20	15 80	6 95	4 75	3 60	7 90
Porcs.....	1.440	1.440	6 28	5 86	4 28	6 72	4 40	4 10	3 00	4 70

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

GROS. — 6.539 : Maine-et-Loire, 405 ; Sarthe, 200 ; Mayenne, 355 ; Loire-Inférieure, 165 ; Indre-et-Loire, 40 ; Deux-Sèvres, 185 ; Vienne, 355 ; Vendée, 370.

MOUTONS. — 11.002 : Sarthe, 210 ; Vienne, 610 ; étranger, 391.

VEAUX. — 1.797 : Maine-et-Loire, 110 ; Sarthe, 330 ; Mayenne, 30 ; Indre-et-Loire, 60 ; Deux-Sèvres, 20 ; Vendée, 16.

PORCS. — 1.808 : Maine-et-Loire, 280 ; Loire-Inférieure, 130 ; Indre-et-Loire, 30 ; Deux-Sèvres, 90 ; Vendée, 70.

LE MARCHÉ DU BLÉ

La première moitié de la campagne s'achève.

C'est un tournant. A cette date, jadis, lors des campagnes déficitaires, les cours avaient tendance à s'affaiblir et à subir, avec la plus extrême sensibilité, l'incidence de tous les éléments qui peuvent influencer les cours.

Cette campagne, verrons-nous le marché subir la même évolution ?

Les événements, contre tous les pronostics, nous ont donné, hélas ! raison. Les cours ne pouvaient pas, dans la situation de ces dernières semaines, atteindre les 80, 90 et 100 francs en culture, sans cesse annoncés sans crainte légitime, par la presse commerciale.

Le même souci d'exactitude qui nous a contraint à maintenir contre vents et marées un point de vue pessimiste, ces derniers mois, nous conduit aujourd'hui à considérer la hausse du blé comme certaine sous quelques semaines, à condition, bien entendu, qu'aucun facteur arbitraire ne vienne l'enrayer.

L'allure plus favorable du marché va résulter de deux facteurs, sur lesquels il n'est pas besoin d'insister : une récolte 1935 non excédentaire, en sorte que nous aurons quelque inquiétude.

Pour compenser le déficit de récolte, et pour atténuer les pertes résultant d'une année de cours anormalement bas, il serait bien naturel que les cours désormais remontent sensiblement.

Mais n'ayons pas de déceptions et n'oublions pas que nous ne sommes plus dans les conditions des années déficitaires de jadis, où la diminution des stocks et l'allure des blés en terre auraient déjà déclenché la hausse et même une forte hausse.

Contre cette hausse, qui tout de même devra se produire, jouent :

— la politique économique de compression des prix agricoles que poursuit sans cesse le Gouvernement, à la remorque des grandes banques et des grands fonctionnaires libéraux, sans se soucier des néfastes conséquences pour l'équilibre social et économique du pays.

— la mort du commerce du blé, tué par la destruction de la fortune privée, par les fluctuations de la monnaie et des cours, la concentration excessive de la meunerie et des banques, par le phénomène général de la fuite, devant les marchandises, des rares capitaux existants, par l'incohérence de la politique du blé suivie depuis trois ans.

— la liquidation, dans des conditions lamentables, des stocks que l'Etat — contre l'avis des producteurs et par la grâce de M. Flamin — s'était engagé à prendre en charge et qu'il a gentiment laissés sur les bras des coopératives. C'est pour cela qu'avec sa bonne foi coutumière, la Bourse du Commerce, instigatrice de la loi Flamin, accuse aujourd'hui les coopératives, qui n'en peuvent mais ! de nuire à la cause du marché.

— enfin l'absence de toute politique cohérente du blé. Toute foi et toute confiance ont disparu. Le marché est abandonné, tantôt aux risques entraînés par des mesures de circonstances, tantôt aux influences de ceux qui, derrière une propagande habile pour la liberté totale, impossible et trompeuse, cherchent à obtenir, soit des fluctuations de cours, génératrices de spéculations et de bénéfices, soit un effondrement plus prononcé des cours.

La hausse qui va venir, en dépit de tous ces éléments qui troublent profondément le marché, est déjà trop tardive. Beaucoup de cultivateurs n'en profiteront pas. Cependant, si elle survient prochainement — il faut qu'il en soit ainsi — elle allégera la situation de ceux qui, assez nombreux cette année, ont encore leurs blés nouveaux à écouler.

Il y a déjà assez de raisons profondes, celles que nous venons de voir, qui ont entravé un redressement sérieux du marché, pour que désormais d'autres éléments perturbateurs ne viennent ni retarder une hausse à laquelle la culture a droit,

ni risquer de replonger encore les cours dans le marasme.

Or, au moment où apparaissent des symptômes plus favorables, voir que le marché à terme se fait remonter déjà par l'influence désastreuse qu'il a sur les cours. Voici également qu'on songe, dans certains milieux, à une reprise d'importations de blés exotiques.

Même si ce danger n'est pas immédiat, qui lance ce ballon d'essai ? Est-ce dans le désir de tempérer dès maintenant la hausse en perspective qu'un journal commercial de la Bourse écrivait le 8 janvier :

« Il n'y a aucune illusion à se faire aujourd'hui sur le sort du marché du blé : on ne peut que s'engager dans une longue période de fermeté parce que la récolte en terre est en grande partie perdue. Il y aura donc un déficit très important pour la prochaine campagne et comme, par suite de la nécessité de dénaturer une nouvelle tranche de vieux blés non conservables, il ne sera pas possible de joindre les deux bouts à la soudure, nous serons obligés d'importer des blés dès le milieu de juin... »

Et il sera naturellement indiscret de révéler ces pronostics, ces quantités fort imposantes de blés.

Quelles magnifiques perspectives pour les Boursiers : une récolte française détruite, des importations massives, des fluctuations de cours, de beaux bénéfices... Et tant pis pour le cultivateur.

Mais, si ce danger mérite d'être et déjà toute l'attention des milieux agricoles, il y a plus grave immédiatement :

Il y a l'autre danger, qui est présent, celui du marché à terme. Comme nous l'avons aisément prévu, le marché à terme commence à perturber le marché.

Tandis que les cours en culture sont restés stables à la fin de décembre, puis ont remonté d'environ 4 francs en une semaine, les cours du marché à terme ont manifesté de vives fluctuations.

A fin novembre, les cours du marché à terme remontaient à 81-82. Le 11 décembre, ils retombaient à 76,75.

Le 19 et le 20 décembre, ils remontaient à 82-82,50.

Le 3 janvier, ils tombaient, au cours d'une séance, à 76,50.

A la fin de la même séance, ils remontaient à 79,25, accusant en quelques heures des écarts de près de 3 francs sur des milliers et des milliers de quintaux.

Ce marché en dents de scie est-il tolérable par la culture, au moment où elle souffre aussi cruellement des cours effondrés ?

Nous avons un marché à terme où la circulation des filières passe de 200 quintaux par jour, fin décembre, à 25.000, 30.000, 33.000 quintaux journaliers début janvier ; où le stock, à la suite de quelques dégagements, commençait à se dégonfler un peu, mais qui aussitôt fait un nouveau bond en avant avec 15.000 quintaux d'augmentation en deux jours.

Le danger de ce marché à terme, la presse commerciale, qui n'est pas suspecte à son égard, ne peut pas le cacher. Elle l'avoue ainsi :

Le 30 décembre : « La suppression de la taxe à la production, le 1^{er} janvier, pourra inciter des livraisons de marchandises et des livraisons au stock du marché de Paris. Des filières pourront être mises en circulation et faire plonger quelque peu les prix. »

Le 3 janvier : « Ton lourd sous la pression des filières. »

Le 8 janvier : « Le marché doit donc être fondamentalement ferme, en dépit des incertitudes éventuelles du marché réglementé. »

N'est-il pas urgent de fermer le marché à terme des céréales dont le danger ne peut même plus être nié dans les milieux commerciaux ?

Service de Représentation

Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture — Confédération Nationale des Associations agricoles — Association Générale des Producteurs de Blé.

Amélioration de la Production fruitière

EN LOIRE-INFÉRIEURE

L'Ouest de la France est une région qui réunit des conditions très favorables au développement de l'arboriculture fruitière. La douceur du climat, la nature variée des sols, la division de la propriété, la prédominance de la culture familiale sont autant de facteurs essentiellement propices à l'exploitation de nombreux vergers. C'est ainsi que la Bretagne, le Maine, l'Anjou consacrent désormais une large place à la production des fruits qui sont l'objet d'un commerce actif tant sur les marchés locaux et régionaux que sur celui de Paris.

En Bretagne, on s'est surtout attaché à développer la culture du pommier, qui s'adapte par ses moindres exigences au degré de fertilité naturelle des terrains. En Loire-Inférieure, les plantations commencées vers la fin du 17^e siècle ne prirent vraiment de l'extension qu'à partir de 1880. Jusqu'à cette époque les agriculteurs du Nord du département cultivaient encore la vigne dont le phylloxéra devait peu à peu entraîner la destruction. Vers 1830, la région nantaise s'était vivement intéressée à la culture des poiriers dont les produits renommés par leur excellente qualité trouvaient un débouché facile sur place vers Paris et aussi vers l'Angleterre. Malheureusement les attaques croissantes des insectes et des maladies diminuèrent les récoltes en quantité et en qualité et, faute de pouvoir lutter efficacement contre elles, le commerce lucratif des poiriers William et Duchesse ne put être poursuivi.

Depuis 60 ans, le département s'est donc uniquement orienté vers la production de la pomme. Pommiers à cidre dans la partie septentrionale, pommiers à couteau dans un grand nombre d'exploitations, mais plus spécialement dans des centres tels que La Chapelle-sur-Erdre, Carquefou, Coudray-Plessey, Vertou, Bouaye. L'importance de la récolte varie beaucoup d'une année à l'autre, suivant les conditions atmosphériques et l'intensité des attaques des différents parasites. La moyenne décennale de 1924 à 1934 s'élève approximativement à 980.000 quintaux de pommiers à cidre et 30.000 quintaux de pommiers à couteau. La Loire-Inférieure vient en 5^e rang parmi les treize départements de l'Ouest producteurs de pommes de table.

Durant ces vingt dernières années, la culture du pommier a été sensiblement améliorée dans notre région et multipliée, les soins appliqués aux arbres, les traitements d'hiver en particulier, sont aujourd'hui plus fréquemment appliqués. Cependant de grands progrès restent à réaliser et nous croyons utile de rappeler aux arboriculteurs les principaux buts à poursuivre et les moyens à employer pour tirer de la production des fruits, le maximum de profits.

Une amélioration rationnelle de la culture fruitière doit être basée sur les principes suivants :

— Augmenter le rendement des arbres fruitiers ;
— Régulariser leur production ;
— Accroître la qualité des fruits récoltés ;
— Améliorer les conditions de vente de ces fruits.

Parmi les moyens à mettre en œuvre, les uns influent à la fois sur la quantité et la qualité des récoltes, c'est le cas des divers soins d'entretien du verger que nous passerons brièvement en revue ; les autres : choix des variétés, soins à la cueillette, interviennent pour améliorer la qualité des fruits. Enfin, une bonne présentation des fruits et l'organisation de la vente sont deux facteurs capables d'étendre les débouchés et de les rendre plus rémunérateurs.

Soins d'entretien

Il consiste en premier lieu à améliorer le sol du verger en pratiquant chaque hiver une façon superficielle qui aura pour effet d'aérer la terre, de détruire les mauvaises herbes et de faciliter le développement des racines.

Ce travail doit être complété par la pratique d'une bonne fumure. Si l'on veut obtenir d'un arbre fruitier une fructification abondante et régulière, il est en effet indispensable d'apporter au sol les éléments nécessaires à la formation des fruits. Ce principe est trop souvent négligé et l'épuisement des terres en éléments fertilisants entraîne une diminution de la récolte et de la qualité des produits. Dans un certain nombre de vergers du département, on utilise aujourd'hui le fumier, ou mieux le terreau, ainsi que du purin dilué. Mais pour que la fumure ait son plein effet sur la fructification, il convient de compléter ces matières organiques par des engrais minéraux. Ceux-ci apportent à l'arbre, sous une forme assimilable, des quantités d'azote, d'acide phosphorique et de potasse qui lui sont nécessaires pour bien produire.

La fumure minérale à utiliser varie naturellement avec l'âge et l'état des arbres ainsi qu'avec la fertilité du terrain.

A titre d'indication, nous donnons ci-après une formule pouvant être appliquée tous les 2 ou 3 ans dans un grand verger planté de pommiers à cidre :

Superphosphates ou scories : 4 à 500 kil. à l'hectare ;
Chlorure de potassium : 100 à 150 kil. à l'hectare ;
Ou sylvinites riches : 300 à 400 kil. à l'hectare ;
Nitrate, sulfate d'ammoniaque et cyanamide, 150 à 200 kil. à l'hectare.

Dans les petits vergers et les jardins où sont cultivées des variétés de pommiers à couteau, on aura intérêt à mettre les engrais à proximité des racines en creusant des trous de 10 à 15 cm de profondeur à une distance convenable du tronc. Un arbre en plein rapport pourra ainsi recevoir tous les deux ans :

Superphosphate ou scories : 1 k. 500 ;
Sylvinites riches : 1 kil. ;
Nitrate ou sulfate ammoniacal : 0 kil. 300.

Une bonne méthode consiste à alterner chaque année l'apport d'une fumure organique et minérale.

Afin d'assurer le développement normal de l'arbre fruitier, la taille devra être pratiquée avec le plus grand soin. Lorsque les arbres sont conduits en forme moyenne basse, l'exploitant s'attache en général à pratiquer une taille rationnelle qui détermine une forme régulière de l'arbre et un bon équilibre entre ses différentes parties.

Au contraire, s'il s'agit d'arbres de plein vent, la taille est le plus souvent négligée ; son utilité est cependant très grande puisqu'elle permet de former l'arbre et d'assurer ensuite son entretien. La cime des pommiers est souvent encombrée de branches mal dirigées, de bois mort.

La suppression de ces branches inutiles, sinon nuisibles, aurait pour conséquence une meilleure circulation de l'air et de la lumière ; l'état de santé de l'arbre et, par suite, sa production, se trouveraient ainsi grandement améliorés.

Pour bien soigner un verger il ne suffit pas de maintenir les arbres dans les meilleures conditions de végétation, il faut encore les défendre contre leurs nombreux ennemis. Une propagande active a été entreprise pour démontrer la nécessité de lutter contre les parasites animaux et végétaux qui, chaque année, entraînent des pertes considérables pour notre production fruitière. Cette propagande a eu pour résultat de rendre l'application des traitements plus fréquente.

En Loire-Inférieure, les meilleurs exploitants utilisent le lait de chaux d'hiver. Par contre, peu de cultivateurs pratiquent les pulvérisations d'huile d'antracène, de colorants organiques ou autres produits qui seuls sont susceptibles de débarrasser l'arbre entier des lichens, des mousses et des vieilles écorces, supprimeant ainsi bon nombre de parasites qui s'y abritent.

Périodiquement des démonstrations gratuites sont entreprises par les grandes Compagnies de Chemins de fer et le Syndicat de Défense, en collaboration avec les Services agricoles. Cinq démonstrations de cette nature viennent d'avoir lieu en Loire-Inférieure.

Les traitements d'hiver demandent en outre à être complétés par des traitements de printemps effectués à l'aide de bouillies cuproarsénicales. Ceux-ci permettent de lutter efficacement contre les divers insectes et évitent aussi dans une bonne mesure la récolte de fruits véreux ou abimés.

L'application des traitements nécessite sans doute des frais assez élevés que le cultivateur hésite à faire dans la période actuelle. Cependant les dépenses engagées peuvent être facilement récupérées, surtout s'il s'agit de pommes de table, grâce à l'accroissement de la récolte en quantité et en qualité.

Le défaut d'un outillage approprié est une des causes qui entrave le plus la vulgarisation des traitements. La bonne exécution de ces derniers nécessite des appareils à grand rendement et à forte pression dont le prix d'achat dépasse souvent les possibilités de l'exploitant. Pour surmonter cette difficulté, les cultivateurs peuvent avoir recours à l'une des deux solutions suivantes :

Constituer un petit groupement dans le but d'acheter et d'utiliser en commun un appareil à grand travail ;
S'adresser pour l'exécution des traitements aux entreprises à forfait qui existent maintenant en Loire-Inférieure.

Choix des variétés

Il est difficile de préciser le nombre de variétés de pommiers cultivées dans notre département par suite de la multiplicité des appellations locales. En 1890, une commission pomologique s'était efforcée de déterminer la synonymie existant entre les différentes variétés de la région ; celles-ci avaient pu être ainsi rattachées à 28 types connus. Depuis cette époque, de nouvelles sortes de pommiers ont été introduites et le nombre des variétés présentes actuellement en Loire-Inférieure peut être estimé à 40 environ. Il y aurait un avantage certain à réduire ce chiffre ; beaucoup de variétés locales ne présentent pas, en effet, un ensemble de qualités suffisant malgré leur bonne adaptation au milieu. Il en est d'autres, par contre, qui s'apparentent aux meilleures variétés par leur productivité, leur résistance relative aux attaques

des parasites, la beauté, la saveur et la bonne conservation de leurs fruits. Parmi ces sortes de pommiers qui mériteraient de plus larges diffusions dans nos vergers, nous pouvons citer : la Reinette du Mans, la Chailleur, la pomme Locard, la Martrange, la Reinette de Parthenay ou pomme Clochard, la Reinette du Buisson, la « Cœur de Bœuf », la Patte de Loup, la Cardumel, la Judin.

La multiplication des bonnes variétés peut être réalisée suivant deux méthodes : la création de plantations nouvelles ou l'amélioration des plantations déjà existantes par le surgreffage. Ce dernier procédé a fait l'objet d'un grand effort de vulgarisation durant ces dernières années. Il présente, en effet, un intérêt considérable puisqu'il permet de transformer radicalement et en un temps assez court la production d'un arbre fruitier. C'est ainsi qu'un pommier produisant des fruits médiocres deviendra après surgreffage un arbre vigoureux, fertile, capable de fournir à partir de la 5^e ou de la 6^e année qui suit l'opération, une récolte abondante et de bonne qualité.

La pratique même du surgreffage n'offre pas de grandes difficultés ; les règles précises de son exécution ont été déterminées par des spécialistes et il suffit de s'y conformer pour être assuré du succès. Le choix des greffons, en particulier, demande à être soigneusement effectué. Les greffons doivent provenir d'arbres sains, vigoureux et fertiles et être pris sur des rameaux d'un an bien constitués. Lors du rabattage du sujet, il importe d'adapter la longueur des branches à conserver avec l'âge et la force de l'arbre. La distance qui sépare la section de la branche du point d'insertion de cette dernière sur le tronc varie de 50 centimètres sur les jeunes sujets à plusieurs mètres sur les vieux arbres. La pose des greffons nécessite des soins avec lesquels tous les cultivateurs sont familiarisés ; il est cependant recommandé de masquer attentivement les sections et les fentes. Dans les années qui suivent, il importe de supprimer aux époques convenables, les brindilles qui repoussent sur les branches charpentières ainsi que les greffes les plus faibles.

Les possibilités offertes par la méthode du surgreffage sont à la base de l'action entreprise par la Société Pomologique de France et la Station Viticole et Pomologique de Villefranche-sur-Saône, en vue de réaliser la transformation de nos vergers. Ces deux organismes ont organisé tout d'abord la récolte de rameaux-greffons dans une région favorable à leur production. Les greffons centralisés à Villefranche sont ensuite expédiés gratuitement aux cultivateurs qui en font la demande à la Direction des Services agricoles de leur département. Les envois comportent, en outre, un opuscule qui renferme toutes les précisions utiles concernant le surgreffage. Les vergers ainsi transformés deviendront en peu de temps des centres de diffusion de greffons pour les voisins et les communes environnantes.

En 1936, le Comité national de réorganisation du Verger français met à la disposition des producteurs des greffons appartenant aux variétés suivantes :

Pommes : Reine des Reinettes, Reinette du Canada, Belle de Boskoop, Reinette de Caux, Reinette grise de Saintonge, Reinette Bauman, De Jannée (Reinette du Mans), Rambour d'hiver.

Poires : Beurré Giffard, Docteur Jules Guyot, Bon Chrétien William, Triomphe de Vienne, Beurré Hardy, Louise Bonne d'Avanches, Duchesse d'Angoulême, Doyenné du Comice, Beurré Clairgeau, Passe Crassane, Bergamotte Espérance.

Nous incitons très vivement les cultivateurs désireux d'améliorer la production de leurs arbres à adresser dès que possible à la Direction des Services agricoles, 12, rue de Strasbourg, la liste des variétés qu'ils désirent recevoir en indiquant pour chacune d'elles le nombre des greffons.

Amélioration des conditions de vente

Depuis 1924, date à laquelle nous avons commencé à introduire en France des fruits étrangers, nos importations n'ont cessé de s'accroître chaque année. En 1931, elles atteignaient 7 millions de quintaux, soit le double du chiffre de 1929. Avant 1914, nous étions exportateurs de fruits ; en onze années les producteurs français ont donc perdu le marché étranger et en bonne partie le marché intérieur. La mauvaise présentation de nos fruits est une des raisons principales qui ont conduit à ce résultat désastreux. Malgré la supériorité incontestable de leur qualité, les produits français ont été délaissés au profit des fruits d'Amérique dont le bel aspect et la présentation impeccable sont bien faits pour attirer l'acheteur. Les producteurs de notre pays doivent travailler dans leur propre intérêt à rétablir une situation aussi compromise. Pour lutter avec succès contre l'importation étrangère, il faut s'attacher à ne présenter sur le marché que des fruits sains, convenablement triés et soigneusement emballés.

Les producteurs de notre département trouveraient à coup sûr leur

bénéfice dans l'application de ce principe. Les fruits bien présentés s'écouleraient sur les marchés locaux à un prix de vente nettement supérieur. D'autre part, l'accroissement des récoltes résultant d'une meilleure technique rendrait possible l'exportation vers les régions voisines et vers Paris.

Au sujet de l'amélioration de la vente des fruits, il convient de souligner les services que sont susceptibles de rendre les syndicats ou coopératives de vente. Les producteurs groupés se trouvent libérés des soucis qu'entraînent la manipulation et la vente des fruits. La standardisation peut être réalisée dans les meilleures conditions et au prix de revient le plus faible. La production des adhérents, vendue sous la garantie d'une marque syndicale, bénéficie d'une plus-value certaine sur tous les marchés.

Conclusions. — La crise agricole actuelle doit inciter les cultivateurs à tirer un meilleur parti des productions considérées par beaucoup comme secondaires et, par suite, trop souvent négligées.

La Loire-Inférieure offre des conditions très favorables à la culture du pommier ; les cultivateurs de notre département ont donc le plus grand intérêt à profiter au maximum du débouché ouvert aux pommes à deux fins et aux pommes de table, susceptibles d'alimenter nos grands centres de consommation, ainsi que ceux des régions voisines.

Pour parvenir à ce résultat, il est indispensable d'améliorer la production des fruits dans les vergers existants et d'intensifier cette production en créant des plantations nouvelles. Enfin, les avantages à retirer d'une organisation professionnelle bien comprise doit retenir l'attention de tous ceux qui ont le désir de travailler utilement au développement et à la prospérité de la production fruitière de notre département.

M. LE BOT,
Ingénieur agronome,
Professeur d'agriculture, adjoint à la D. S. A.

Offres et Demandes

Service réservé à nos adhérents
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,
2, rue Serbie, Nantes
— Annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

106. — Vignobles et pépinières des meilleures variétés d'hybrides sélectionnés autorisés par la loi : Seibel blanc 4986, Seibel rouge n° 4643, 5437, 5455, 5487, 8745 ; très beaux plants et boutures. Prix spéciaux par grosse quantité. S'adresser à Terrien-Brelet, viticulteur, au Bourg, La Chapelle-Basse-Mer (L.-I.).

128. — Vignobles et pépinières des meilleures variétés de PLANTS GREFFÉS RACINÉS, Greffons sélectionnés : Muscadet, Gros-Plant, Pinot et Colombard ; variétés d'hybrides autorisés par la loi : Seibel n° 4986 blanc, Seibel 4643 et 5455 rouge, Baco n° 1 rouge ; autres variétés. Prix spéciaux pour grosses quantités. S'adresser à Meneux Anguste, viticulteur au Guineau, La Chapelle-Basse-Mer ; 37 ans d'expérience en plants greffés et producteurs directs. Souscription aux plants greffés et racinés pour l'automne 1936 et printemps 1937.

129. — A vendre BEAUX PLANTS DE VIGNES hybrides producteurs directs des meilleures variétés sélectionnées, autorisées par la loi et produisant un très bon vin, recherchées pour la consommation familiale. Boutures et plants racinés, plants choix extra : Blancs, Seibel 889, 4986, 6468 ; Baco 22 A, etc... Rouges : Seibel 4643, 5163, 5455 ; Baco n° 1 ; Gaillard n° 2 ; Bertille Seyve 2862 (dit Commandant), etc... ainsi qu'autres variétés d'hybrides anciens et nouveaux. Très beaux plants greffés, bien soudés et racinés, choix extra ; greffons sélectionnés, greffés sur 3399 et Rupestris du Lot, au choix de l'acheteur ; Muscadet, Gros-Plant, Pinot, Colombard, Gamay, Riesling (plants extra précoces). Hybrides nouveaux greffés : Seibel blancs 10173, Seyve Villard 5276 ; Seibel rouges 8745, 10096. Authenticité garantie. Prix-courant franco sur demande. Souscription ouverte aux hybrides et plants greffés pour l'automne 1936, aux meilleures conditions possibles. S'adresser à M. Allard Jules, au Guineau, La Chapelle-Basse-Mer (Loire-Inf.).

137. — A vendre beaux PLANTS D'ASPERGES « Grosse hâtive d'Argenteuil », plant sélectionné extra. S'adresser Robert Maurice, à Sainte-Luce (L.-I.).

144. — A vendre PLANTS DE VIGNES racinés extras. Hybrides producteurs directs : Blancs : Seibel n° 880, 4986, 5409, 6468, Baco 22 A. Rouges : Seibel n° 4643, « Roi des Noirs » 5437, 5455, 5487, 8745, Baco n° 1, Bertille Seyve 2862 « Le Commandant ». Plants greffés sur 3309, Muscadet, Gros-Plant, Gros-Lot, Colombard et Pinot. Hybrides greffés également sur 3309. Seibel n° 7053, 8357, 8305, 8745, 8916, 10173, 11803, Seyve-Villard 5276.

TANTE GERTRUDE

par le grand écrivain
B. NEULLIES

Quand elle se dégagea, ravie d'émotion et de bonheur, pour courir, toute frémissante, se jeter au cou de Mlle Gertrude, celle-ci avait disparu, ne voulant pas troubler cette scène qui était son œuvre, craignant aussi de laisser voir son trouble et ses larmes.

— Eh bien ! ma nièce, déclara-t-elle gaiement en rentrant dans la pièce, une heure plus tard, qu'est-ce que je t'ai dit que, moi vivante, tu n'épouserais pas ton Jean Bernard !... Vertugard ! étais tu assez furieuse ! « Tante Gertrude, je vous jure que je ne serai jamais la femme du comte de Ponthieu ! Si vous avez caressé ce projet pour me détacher de Jean Bernard, vous n'y réussirez pas ! » Dis un peu que Gertrude de Neufmoulins n'a pas bien gardé la devise : « Ce que Neufmoulins veut, Neufmoulins peut ! » ?

— Oh ! tante Gertrude !... tante Gertrude !... c'était tout ce que pouvait dire Pauline, dans sa joie éperdue... Mais ses baisers parlaient pour elle et,

pour la première fois, ne recevaient pas les rebuffades habituelles de la vieille fille.

Celle qui fut bien étonnée aussi, ce fut Thérèse, lorsqu'elle arriva à l'heure du déjeuner dans la salle où les jeunes gens et la châtelaine se trouvaient déjà.

Son air absolument stupéfait n'échappa pas aux yeux perçants de Mlle Gertrude.

— Tu cherches notre hôte, le comte de Ponthieu ? dit-elle gaiement. Ma chère, il est devant toi !...

Et, désignant son régisseur, qui s'avancait radieux, les mains tendues : — Le comte de Ponthieu, ma petite ! La jeune fille s'était arrêtée à l'entrée de la pièce et regardait d'un air ébloui tous ceux qui l'entouraient.

— Tu n'y comprends rien, hein, continua la châtelaine ; je ne m'étonne pas ! Il n'y a que Gertrude de Neufmoulins qui ait su se tirer d'un pareil imbroglio ! Enfin, ça ne fait rien ! Assieds-toi à table et, pendant que tu mangeras, ma nièce, à qui la joie a bien sûr ôté l'appétit, — regarde-moi cette figure extasiée ! je suis certaine qu'elle nage dans les régions éthérées, au troisième ciel, sinon plus haut — ma nièce, dis-je, tu mettras au courant de l'histoire.

Jean qui, pendant ce colloque, avait pris dans les siennes les mains de l'orpheline et les serrait bien fort, la voyant toute troublée, lui parla doucement, comme aux jours où il la reconfortait, dans ses moments de tristesse et de désespérance.

— Mademoiselle Thérèse, n'avez-vous rien à dire à votre ami ? Ne le félicitez-vous pas de mon bonheur ?

— Monsieur le comte... — Chut ! voulez-vous bien vous taire ! Il n'y a et il n'y aura jamais pour vous que Monsieur Jean, le conseiller, le compagnon de travail... La jeune fille, trop émue pour répondre, se dégagea et courut à Paulette. Les deux amies s'embrassèrent dans une longue étreinte, tandis que Thérèse murmurait tout bas, au milieu de ses larmes : — Enfin, Paulette, vous allez être heureuse ! Le Ciel a exaucé mes prières !

Après le déjeuner, pendant lequel l'orpheline avait été mise au courant de tout ce qui s'était passé, on se réunissait dans le cabinet de la châtelaine.

— J'ai vécu ici les heures les plus douces et les plus cruelles de ma vie, déclara Paule d'une voix joyeuse, mais encore pleine d'émotion contenue.

— Eh bien ! ma petite, il faudra, à l'avenir, faire de cette pièce ton petit salon favori, ton boudoir, comme vous dites, vous autres, jeunes fashionables, répondit Mlle Gertrude en s'installant dans un fauteuil.

— Oh ! tante Gertrude, je ne voudrais pas vous en priver.

— Ah ! ça, crois-tu donc que je vais encore prendre la peine d'administrer votre fortune à tous les deux ? Non, non, ma chère, j'en ai assez de

tout cet embarras ! Je vais vous remettre les clefs de cet immense caravansérail, j'y joindrai les deux millions que mon frère, vous destinai, puis je retournerai dans ma petite maison planter mes choux !

Une même protestation s'échappa des lèvres des jeunes gens.

— Ta, ta, ta ! paix, mes tourtereaux ! Mon cher Jean, je me suis donné assez de mal pour toi et pour cette petite personne qu'il fallait dresser selon les desirs de ton cœur ; maintenant, débrouillez-vous ! Moi, je vais me reposer... — « Croyez-vous donc, mes enfants, que ce soit pour moi un plaisir que j'ai pris la charge de cette fortune ? Vertugard ! vous ne me connaissez guère ! Moi qui ai horreur de l'argent et de tous les ennuis qu'il nous procure ! Non, non, Gertrude de Neufmoulins mourra pauvre comme elle a vécu ! Vous allez vous dépêcher de vous marier... et, ensuite, bonsoir ! je regagne mon vieux nid que j'ai toujours regretté... »

— Oh ! tante Gertrude, vous ne ferez pas cela, s'écria Paulette, toute éplorée. Vous resterez avec nous, vous ne nous quitterez jamais... Jean, venez à mon secours, dites à ma tante qu'elle ne peut pas s'en aller ainsi... Et la jeune femme adressa un regard suppléant à son fiancé.

— Non, Jean, mon enfant, protesta la châtelaine de sa voix impérieuse en voyant que le comte de Ponthieu s'apprêtait à parler, toute insistance serait inutile ; sa résolution est prise.

Je vous rends ce legs que je n'avais accepté que comme un dépôt. Jean de Neufmoulins, doit tressaillir de joie dans sa tombe : je suis arrivée à ce qu'il avait désiré et n'avait pu réaliser : voir Paulette qu'il aimait comtesse de Ponthieu et femme de ce Jean qu'il aimait aussi et tenait en si haute estime. Je retourne vivre seule dans mon trou... — Vous ne serez pas seule, mademoiselle, dit Thérèse de sa voix douce et grave, je ne vous quitterai pas.

— Ma petite, c'est ce qui te trompe. Je n'ai pas besoin de toi du tout ! Il y a assez longtemps, pauvre enfant, que je te fais languir après la réalisation de tes vœux ! Mais tu me pardonneras lorsque tu sauras mon motif. Que veux-tu, nous autres, les vieux, nous sommes toujours un peu égoïstes ! Il me fallait ton aide, ton exemple pour faire de ma nièce une femme de ta trempe et de ta valeur ! Alors je t'ai gardée ! Jean s'est mis de la partie, et à lui tout seul, vois-tu, il a fait des miracles ! Mais tu as bien travaillé aussi à la conversion de notre Paulette... — « Désormais, tu continueras en priant pour elle, là-bas, dans ton couvent, où j'irai te conduire le lendemain du mariage... »

Puis, voyant les larmes de l'orpheline, elle continua d'une voix tendre que cette dernière ne lui connaissait pas.

— Ma bonne petite Thérèse, il faut que je t'aime bien et que je veuille

ton bonheur pour avoir ainsi le courage de me séparer de toi ! J'ai appris à tant l'apprécier depuis que je t'ai à mes côtés ! C'est bien vrai que Dieu prend pour lui tout ce qu'il y a de meilleur... Ne pleure pas, va ! Ta vieille amie ira te voir, quand elle se sentira prise d'un trop grand ennui et, plus tard, si Paulette a des enfants, elle te les donnera à élever ; tu sauras en faire de vraies femmes... — Mais assez d'émotions, sapristi !... déclara gaiement la châtelaine après un instant de silence. Les domestiques vont croire à des catastrophes extraordinaires, eux qui n'ont jamais vu leur vieux dragon que boignant et pestant !

« Maintenant, mes enfants, embrassez-moi et allez vous promener. J'en ai des comptes à débrouiller ! »

Mais les fameux comptes ne durent guère se débrouiller ce jour-là, car, après le départ des jeunes gens, la vieille fille, brisée d'émotion, resta bien longtemps enfoncée dans son fauteuil, pleurant de joie, se remémorant ses alternatives d'espoir et de découragement dans l'exécution du projet aussi peu commode qu'original que grâce au Ciel elle avait enfin pu réaliser !

Il ne fut bruit pendant un mois, dans la petite ville d'Ailly, que des événements qui s'étaient passés au château, de Jean Bernard comte de Ponthieu, et du mariage de Mme Wanel. Comme toujours, les commérages allèrent leur train ; puis, comme

tout marche dans la vie et que tout s'y succède avec une rapidité vertigineuse, on parla bientôt d'autre chose.

Mlle de Neufmoulins revint occuper sa modeste maisonnette, mais elle n'y était pas souvent seule. Chaque matin, on la voyait prendre la direction du château, escortée d'une grande fillette aux cheveux bruns flottants, aux yeux noirs rieurs et superbes, que tout le monde se montrait avec admiration et qui répondait joyeusement à tous les saluts et attentions dont elle était l'objet.

— C'est Mlle Madeleine de Ponthieu. Elle est aussi belle que bonne, répétait-on sur son passage.

Et, le soir, les habitants qui prenaient le frais air du pas de leurs portes se découvraient respectueusement devant la vieille fille qui passait, droite et fière, appuyée au bras d'un élégant cavalier de haute taille, de tournure distinguée, au visage mâle et énergique.

— Quel homme que ce comte de Ponthieu ! disaient les femmes d'un ton jaloux et dépit.

Mais la comtesse de Ponthieu, inconsciente des critiques, rayonnante et plus jolie que jamais, marchait gaiement, bras dessus, bras dessous, avec Madeleine, fière de son mari et de l'estime dont il jouissait... Si son regard se détachait parfois de celui qu'elle aimait éperdument, c'était pour se poser, débordant de reconnaissance, sur la vieille parente à qui elle devait son bonheur !

FIN

Voici les **Cours officiels** des céréales et farines dans notre région à ce jour :

Nantes, le 16 janvier.

Farine de froment..... 120
Blé libre nouveau..... 67/78
Avoines grises ou noires..... 64
Avoines bigarrées..... 57
Sarrasin Bretagne..... 66
Son bonne fabrication, région..... 34

Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE NANTES ET DE CAMPAGNE

Cours du 10 janvier

VEAUX : 502. — Le kilo sur pied, 1re qualité, 4 à 5,50.
Pour la campagne à déduire 0 fr. 80, donc moyenne : 3,45.

BOEUF : 12. — Le demi-kilo net : 1,25 à 1,75 ; 3e qual., 0,50 à 1 fr. Derrière : 1re qual., 3 à 3,25 ; 2e qual., 2,25 à 2,75 ; 3e qual., 1,25 à 1,75.

MOUTONS : 132. — Le demi-kilo : 1re qualité, 6 à 7 fr. ; 2e qual., 4 à 5 fr. AGNEAUX. — Sans tarif.

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP DE MARS

Nantes, le 15 janvier.

Artichauts, les 12, 16 fr. — Betteraves, les 12, 5 fr. — Carottes, le kilo, 0 fr. 25. — Céleri rave, les six, 2 fr. 50. — Céleri blanc, les six, 2 fr. 50. — Choux pommés, les 16, 8 fr. — Choux-fleurs, la pièce, 1 fr. — Choux Bruxelles, les 12, 1 fr. 25. — Cresson, les 12, 5 fr. — Chicorées, les 12, 4 fr. 50. — Endives, le kilo, 1 fr. 25. — Escaroles, le kilo, 2 fr. 50. — Epinards, le kilo, 1 fr. 50. — Laitues, les 20, 3 fr. — Mâche, le kilo, 2 fr. — Navets, la botte, 0 fr. 80. — Noix, le kilo, 3 fr. — Oseille, le kilo, 1 fr. — Oignons, le kilo, 0 fr. 50. — Pommes, le kilo, 1 fr. 50. — Pissenlits, le kilo, 2 fr. 50. — Poireaux, la botte, 2 fr. — Romarins, les 12, 4 fr. — Radis, les 12, 3 fr. — Salafis, le paquet, 1 fr. — Scorsonaires, le paquet, 2 fr. — Pommes de terre, le kilo, 0 fr. 40.

MARCHÉ DES INNOCENTS

Paris, le 15 janvier.

POMMES DE TERRE

Les affaires manquent d'entrain, malgré la menace de gelées après une longue période humide.

On cote aux 100 kilos, pour marchandise en vrac, sur wagon gare départ : des Ardennes, 58 ; de la Meuse, 56 ; de Mayette de Bretagne, 54 ; Hollande de Bretagne, 45 ; Saucisse Rouge de Bretagne grosses triées, de 52 à 55 ; toutes venantes de 43 à 44 ; du Poitou, 37-38 ; du Loiret, 38-40 ; Early de la Sarthe, 40 ; de la Touraine, 44 ; Etiole du Nord du Loiret, 25 ; Fin de Sibie de Bretagne, 38 ; Beauvais de la Sarthe, 26 ; de la Creuse, 27 ; Flouck de Bretagne, 35-36 ; de l'Yonne, 36 ; Wollmann de Seine-et-Oise, 20 ; Esterlingen du Nord, 42-43 ; Oise, 40, ainsi que Sarthe, Maine-et-Loire, 38 ; Loiret, 40-42 ; Royal Kidney du Nord, 33 ; Ronde Jaune de Bretagne et d'Auvergne, 25 ; de la Sarthe et de la Creuse, 24-25 ; du Loiret, 23-24 ; de l'Alsace, 25 ; Rosa de la Marne, 60 ; des Ardennes, 58 ; de la Meuse, 56 ; de la Sarthe, 38 ; du Loiret, 45 ; du Nord, 38 ; des Côtes-du-Nord, 67 ; du Maine-et-Loire, 42.

CAROTTES. — Marché très calme. Cours inchangés. En vrac aux 100 kilos départ : Auxonne, 35 ; Poitou, 26-28 ; Loon, 22 ; Luc, 24-25 ; Appigny, 30 ; Saint-Omer, 28-29 ; Meaux, 20.

OIGNONS. — Affaires des plus restreintes, mais on tient les anciens prix. On cote aux 100 kilos logés départ : Auxonne, 42-53 ; Saint-Brieux, 43, et gros, 46-48 ; Poitou, 38-40 ; La Ferté, 43 ; Verberie, 48 ; Mazé, 30-43.

RUTABAGAS. — Finistère, 13 ; Nord, 15 ; Luc, 16.

PAILLES ET FOURRAGES

Paris, le 15 janvier.

Les fourrages manquent une légère reprise. On cote par balles pressées, haute densité, aux 100 kilos, départ Centre, Ouest, Nord :

Paille de blé, 8,50 à 11 ; d'avoine, 8 à 10,50 ; d'orge ou escourgeon, 7,50 à 9 fr.

Foin, 21 à 26 ; Luzerne, 25 à 26 ; Trèfle, 15 à 16.

LEGUMES SECS

Paris, le 15 janvier.

Peu d'offres de la culture ; les cours se tiennent. Pas de changement sur les haricots et lentilles, mais légère hausse sur les pois. Les pois rouges ont été tenus à 135, les décortiqués 195.

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :

Paille de blé :
pressée..... 210
bottes..... 195
Foin pressé..... 210

Cours des Vins

Muscadet 1934..... 275 à 300
Muscadet 1935..... 300 à 350
Grand-Plant nouveau..... 100 à 150
Seibel et Othello..... 150 à 170
Noah, suivant degré..... 70 à 90

MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES (Talensac)

Le demi-kilo :
Beuf. — 1re catégorie, 5 à 11 fr. ; 2e catégorie, 2,50 à 2,85 ; 3e catégorie, 0,50 à 2 fr.
Veau. — 1re catégorie, 4 à 8,50 ; 2e catégorie, 4 fr. ; 3e catégorie, 3 fr. — 5 fr.
Mouton. — 1re catégorie, 10 à 11 fr. ; 2e catégorie, 7 à 9 fr. ; 3e catégorie, 4 fr.
Porc. — 2 fr. 75 à 6 fr. 50.
Beurre. — 8 à 9 fr.
Œufs. — La douzaine, 7,50 à 8 fr. Lapins. — 5 fr.
Poulets. — 5 fr. 50 à 6 fr.

ANCIENS

Poulets, la livre, 3,25 à 3,75 ; canards, 2,50 à 3 fr. ; oies, 2,50 à 2,75 ; pigeons, la couple, 8 à 10 ; lapins, la livre, 1,50 à 1,75.

Œufs, la douzaine, 6,50 à 7 ; beurre, le demi-kilo, 6,50 à 7.

CHATEAUBRIANT, 15 janvier.

Blé, 70 à 72 ; avoine, 65 à 70 ; sarrasin, 68 à 70 ; farine, 118 à 120 ; son, 58 à 60. Cidre ordinaire, 115 à 120 la barrique, première qualité, 120 à 130 (droits en sus).

Beurre ordinaire, le kilo, 14 ; beurre fin, le kilo, 16 ; œufs, la douzaine, 5,25 à 5,50.

La pièce : poulets, 8 à 12,50 ; canards, 12 à 13 ; lapins, 7 à 10 ; oies, 20 à 25 ; dindes, 25 à 30 fr.

Boeufs de travail 4 dents, 3.000 à 3.500 ; deux dents, 2.500 à 2.800 ; boeufs gras, 2 à 2,40 le kilo ; vaches laitières ou amouillantes, 1.300 à 1.600 pièce ; vaches grasses, 1 à 1,50 le kilo ; génisses, 2,25 à 2,50 le kilo ; génisses, 1.000 à 1.200 pièce ; vaches de lait, 3 à 3,50 le kilo ; vaches gras, 4 à 4,25 le kilo ; moutons, 4,50 à 4,75 le kilo ; porcs de lait, 90 à 110 pièce ; porcs maigres, 150 à 200 ; porcs gras, 3,90 à 4 fr. le kilo.

Chevaux de trait, 3 à 5 ans, 2.000 à 2.500 ; chevaux âgés, 1.200 à 1.500 ; poulains d'un an, 800 à 1.200 ; chevaux de boucherie, 800 à 1.000 fr.

BLAIN, 14 janvier.

Blé, à la culture, 74 à 76 fr. les 100 kil. ; farines, 120 à 123 fr. ; sons, 60 à 62 fr.

Avoines, 62 à 66 les 100 kil. ; seigle, 63 à 68 ; orge, 60 à 65 ; sarrasin, 66 à 68 fr.

POUR LES TERRES PAUVRES EN CHAUX

L'ENGRAIS PHOSPHATÉ PAR EXCELLENCE

SCOPRIES THOMAS

TOUJOURS A LA BASE D'UNE BELLE RÉCOLTE

Pub. H. DANNAUD

Religieuse donne secret pour guérir l'ulcère et le Hémorroides. Maison NERA, à Nantes

Conservation parfaite des œufs par les excellents et pratiques **COMBINES BARRAL** 5 COMBINES BARRAL pour traiter 500 œufs 11 francs

Adressez les commandes avec mandat-poste dont le talon sert de reçu à M. P. BEVIER fabricant des COMBINES BARRAL 8, villa d'Alesia, Paris 14 (Prospectus gratuits)

Qu'attendez-vous pour traiter le bon lait du **RIZ**

...dont vous faites ma principale nourriture. Grâce à ce régime substantiel, je vous donne chaque jour en abondance, un lait crémeux et savoureux. Mélangé aux fourrages, le Riz est l'aliment économique et nourrissant des vaches laitières.

Ecrire : BUREAU DU RIZ 62, Rue de Richelieu — PARIS

PROVENDEINE

LA GARANTIE DE LA VITAMINE "D"

Anc. Maison Louis SANDERS, S. A., Rennes.

Documentation gratuite sur demande

de la St. Chimique de la G. Garoisie

S'adresser à la **Compagnie de Saint-Gobain**

Direction Générale des Affaires Commerciales des Produits Chimiques 1, Place des Saussaies — Paris (ou à ses Agents)

Un résultat entre M. A. SENARD, à Courron (Loire-Inférieure) fumure courante sans Potazote. 80.000 kgs (sur culture de betteraves) 300 kgs fumure courante AVEC POTAZOTE 80.000 kgs

CECI ? OU CELA ?

PROVENDEINE

fait toute la différence...

Faites-en, vous même, l'expérience en mélangeant un peu de Provendeine à la ration journalière d'un lot de jeunes porcs et voyez comment ils s'élèvent et s'engraissent mieux et plus rapidement qu'un autre lot de porcs de même âge et de même poids, recevant la même ration, mais sans mélange de Provendeine.

Provendeine stimule l'appétit, favorise un engraissement rapide, guérit le mal des pattes (rachitisme) la pneumo-entérite et la chlorose des porcelets.

Employer Provendeine, c'est vous assurer plus de succès, plus de profits !

PROVENDEINE

LA GARANTIE DE LA VITAMINE "D"

Anc. Maison Louis SANDERS, S. A., Rennes.

PROVENDEINE

LA GARANTIE DE LA VITAMINE "D"

Anc. Maison Louis SANDERS, S. A., Rennes.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

Poulets gros, 32 à 35 fr. la couple ; poulets moyens, 28 à 32 fr. la couple ; poulets petits, 24 à 28 fr. la couple ; canards, 15 à 18 fr. pièce ; pigeons, 8 à 10 fr. la couple ; lapins, 12 à 15 fr. ; œufs, 7,20 ; beurre, 8,50 la livre ; vœux, 4,50 à 5 fr. le kilo.

BOUSSAY, 14 janvier.

Animaux gras : première 2,75, deuxième 2,50, troisième 2 fr. à la boucherie de Nantes ; animaux maigres : vendus quelques paires de bœufs aux écuries, de 3.500 à 4.200 fr. la paire ; quelques vaches de 1.000 à 1.500 fr.

Blé, 70 à 72 fr. le quintal ; avoine, 56 à 58 fr. le quintal.

Beurre, 7 à 7,50 la livre ; œufs, 7 à 7,25 la douzaine ; poules, 3,25 à 3,50 ; poulets, 3,75 à 4 fr. ; canards, 2,70 à 3 fr. ; lapins, 2,25 à 2,50 la livre ; oies, 30 à 35 fr. la pièce ; pigeons, 8 à 10 fr. la couple.

CLISSON

Blé, 72 ; farine, 118 ; avoine, 70 ; blé noir, 70 ; son, 55 à 60 ; pommes de terre, 25 à 35 ; paille, les 500 kilos, 130 ; paille, les 100 kilos, 25 ; paille, les 50 kilos, 13 ; paille, les 25 kilos, 6 ; paille, les 12,5 kilos, 3 ; paille, les 6,25 kilos, 1,50 ; paille, les 3,125 kilos, 0,75 ; paille, les 1,562 kilos, 0,375 ; paille, les 0,781 kilos, 0,1875 ; paille, les 0,390 kilos, 0,09375 ; paille, les 0,195 kilos, 0,046875 ; paille, les 0,097 kilos, 0,0234375 ; paille, les 0,048 kilos, 0,01171875 ; paille, les 0,024 kilos, 0,005859375 ; paille, les 0,012 kilos, 0,0029296875 ; paille, les 0,006 kilos, 0,00146484375 ; paille, les 0,003 kilos, 0,000732421875 ; paille, les 0,001 kilos, 0,0003662109375 ; paille, les 0,0005 kilos, 0,00018310546875 ; paille, les 0,00025 kilos, 0,000091552734375 ; paille, les 0,000125 kilos, 0,0000457763671875 ; paille, les 0,0000625 kilos, 0,00002288818359375 ; paille, les 0,00003125 kilos, 0,000011444091796875 ; paille, les 0,000015625 kilos, 0,0000057220458984375 ; paille, les 0,000007812 kilos, 0,00000286102294921875 ; paille, les 0,000003906 kilos, 0,000001430511474609375 ; paille, les 0,000001953 kilos, 0,0000007152557373046875 ; paille, les 0,000000976 kilos, 0,00000035762786865234375 ; paille, les 0,000000488 kilos, 0,000000178813934326171875 ; paille, les 0,000000244 kilos, 0,0000000894069671630859375 ; paille, les 0,000000122 kilos, 0,00000004470348358154296875 ; paille, les 0,000000061 kilos, 0,000000022351741790771484375 ; paille, les 0,000000030 kilos, 0,0000000111758708953857421875 ; paille, les 0,000000015 kilos, 0,00000000558793544769287109375 ; paille, les 0,000000007 kilos, 0,000000002793967723846435546875 ; paille, les 0,000000003 kilos, 0,0000000013969838619232177734375 ; paille, les 0,000000001 kilos, 0,00000000069849193096160888671875 ; paille, les 0,0000000005 kilos, 0,000000000349245965480804443359375 ; paille, les 0,00000000025 kilos, 0,0000000001746229827404022216796875 ; paille, les 0,000000000125 kilos, 0,00000000008731149137020111083984375 ; paille, les 0,0000000000625 kilos, 0,000000000043655745685100555419921875 ; paille, les 0,00000000003125 kilos, 0,0000000000218278728425502777099609375 ; paille, les 0,000000000015625 kilos, 0,00000000001091393642127513885498046875 ; paille, les 0,000000000007812 kilos, 0,000000000005456968210637569427490234375 ; paille, les 0,000000000003906 kilos, 0,0000000000027284841053187847237451171875 ; paille, les 0,000000000001953 kilos, 0,00000000000136424205265939236187225859375 ; paille, les 0,000000000000976 kilos, 0,000000000000682121026329696180936129296875 ; paille, les 0,000000000000488 kilos, 0,0000000000003410605131648480904680646484375 ; paille, les 0,000000000000244 kilos, 0,00000000000017053025658242404523403232421875 ; paille, les 0,000000000000122 kilos, 0,000000000000085265128291222022617016162109375 ; paille, les 0,000000000000061 kilos, 0,000000000000042632564145611011308508081046875 ; paille, les 0,000000000000030 kilos, 0,000000000000021316282072805505654254040234375 ; paille, les 0,000000000000015 kilos, 0,0000000000000106581410364027528271270201171875 ; paille, les 0,000000000000007 kilos, 0,000000000000005329070518201376413563510055859375 ; paille, les 0,000000000000003 kilos, 0,00000000000000266453525910068820728055429296875 ; paille, les 0,000000000000001 kilos, 0,00000000000000133226762955034410364027528027619375 ; paille, les 0,0000000000000005 kilos, 0,0000000000000006661338147751720518201376413563510055859375 ; paille, les 0,00000000000000025 kilos, 0,000000000000000333066907387586025910068820728027619375 ; paille, les 0,000000000000000125 kilos, 0,000000000000000166533453693793012955034410364027528027619375 ; paille, les 0,0000000000000000625 kilos, 0,00000000000000008326672684689650647751720518201376413563510055859375 ; paille, les 0,00000000000000003125 kilos, 0,0000000000000000416333634234482532387586025910068820728027619375 ; paille, les 0,000000000000000015625 kilos, 0,0000000000000000208166817117241266193793012955034410364027528027619375 ; paille, les 0,000000000000000007812 kilos, 0,000000000000000010408340855862063309689650647751720518201376413563510055859375 ; paille, les 0,000000000000000003906 kilos, 0,00000000000000000520417042793103165484482532387586025910068820728027619375 ; paille, les 0,000000000000000001953 kilos, 0,00000000000000000260208521396515577242241266193793012955034410364027528027619375 ; paille, les 0,000000000000000000976 kilos, 0,0000000000000000013010426069825778862112063309689650647751720518201376413563510055859375 ; paille, les 0,000000000000000000488 kilos, 0,0000000000000000006505213034912889431056153165484482532387586025910068820728027619375 ; paille, les 0,000000000000000000244 kilos, 0,0000000000000000003252606517456444715528076782272266276578253165484482532387586025910068820728027619375 ; paille, les 0,000000000000000000122 kilos, 0,00000000000000000016263032587282223577640383911362381382891276578253165484482532387586025910068820728027619375 ; paille, les 0,000000000000000000061 kilos, 0,000000000000000000081315162936411117888201919556811906414381382891276578253165484482532387586025910068820728027619375 ; paille, les 0,000000000000000000030 kilos, 0,0000000000